

N° DOSSIER : 6139621

Références : INK 001

NOUS CONTACTER:

Nous téléphoner :

3230

30 Service gratuit + prix appel

Nous écrire : Caf du Nord 59863 LILLE CEDEX 9 Tous nos contacts sur caf.fr

Votre dossier Caf

Notification de dette

598

MR CHASSAGNE ALEXANDRE APPARTEMENT B 23 4 RESIDENCE ROGER BOUVIER 59250 HALLUIN

Le 12/07/2022

Monsieur,

Vous n'avez choisi le bon secteur d'activité lors de vos déclarations trimestrielles de RSA en 2020. En effet, déclarant des bic prestations auprès de l'URSSAF vous auriez du choisir le secteur d'activité artisanal et non commercial. Nous avons rectifié votre déclaration trimestrielle de Décembre 2020 à Février 2021.

Nous avons donc étudié vos droits. Ils changent à partir du 01.03.2021.

Il apparaît après calcul que pour LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA), pour LA PRIME D'ACTIVITE (PPA), pour L'AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT (APL), vous avez reçu 2 455,81 € alors que vous aviez droit à 2 365,53 €.

VOUS NOUS DEVEZ 78,28 €.

Cette somme s'ajoute à votre dette précédente. Pour vous permettre de rembourser, nous retiendrons 37,65 € sur vos allocations.

Pour plus d'information, voir au dos.

3F NOTRE LOGIS n'a rien reçu alors qu'il avait droit à 36,00 €.

NOUS LUI DEVONS 24,00 €, nous retenons la différence en remboursement de votre dette.

POINT DE SITUATION DE VOS TROP-PERCUS:

Au total, vous avez 190,28 € à rembourser soit 112,00 € pour les allocations, 78,28 € pour le RSA.

Vous pouvez aussi nous rembourser plus rapidement, par tout moyen à votre convenance.

Audrey MATHON, directrice.

VOS DROITS

• A partir de JUIL 2022

PPA			Retenue	Total
37,65				37,65€

En cas de désaccord, vous disposez de deux mois pour contester cette décision. Pour plus d'informations sur les voies de recours : consultez caf.fr, rubrique «Mon Compte».

Emplacement réservé à la Caf

NDP1CG 13072022 193039 Lot G 0105 SEWIE MAT 6139621 Z -PAGE 1/4 IDX C 2051500 C 598 -



Comment rembourser votre dette?

Vous pouvez rembourser la totalité de votre dette dans un délai de 20 jours après avoir reçu cette notification. Sinon, une retenue sera effectuée chaque mois sur les prestations que vous percevez, jusqu'à ce que votre dette soit soldée.

Le montant de cette retenue figure dans le tableau « vos droits ». Elle est calculée en tenant compte de :

- votre situation familiale et professionnelle,
- vos ressources,
- vos charges de logement et,
- le montant de vos prestations.

Quand un changement intervient dans votre situation, nous recalculons automatiquement le montant de la retenue.

Pour rembourser plus rapidement votre dette : rendez-vous sur le caf.fr/Mes dettes.

Si la somme retenue sur vos prestations n'est pas adaptée à votre situation : contactez votre Caf afin de mettre en place un échéancier d'une durée maximale de 12 mois.







VOUS PENSEZ VOUS ETRE TROMPE(E) Vous avez un droit de rectification : vous pouvez modifier les éléments qui ont servi au recalcul de vos prestations si vous constatez que les informations prises en compte sont incorrectes ou incomplètes.

Quelle prestation ?	Quand?	Comment faire ?	Auprès de qui ?
Toutes les prestations	Vous avez 20 jours après avoir reçu cette notification	Sur caf.fr, rubrique Mon Compte, en renvoyant le formulaire joint complété et signé ou par courrier libre	Votre Caf ⊠

Vous êtes d'accord avec cette décision et vous rencontrez des difficultés pour rembourser : vous pouvez faire une demande de remise de dette(s) en expliquant votre situation.

VOUS AVEZ DES DIFFICULTES POUR REMBOURSER

Quelle prestation ? Quand ?		Comment faire ?	Auprès de qui ?	
Revenu de solidarité active (Rsa)	A n'importe quel moment	Par courrier libre	Le président de votre Conseil départemental	
Prime d'activité (Ppa)	A n'importe quel moment	Sur caf.fr, rubrique Mon Compte ou en renvoyant le formulaire joint complété et signé	La commission de recours amiable de Votre Caf ⊠	

Vous pouvez contester cette décision si vous pensez que la réglementation a été mal appliquée.

VOUS N'ETES PAS D'ACCORD AVEC CETTE DECISION

Quelle prestation ? Quand ?		Comment faire ?	Auprès de qui ?	
Revenu de solidarité active (Rsa)	Vous avez deux mois après avoir reçu cette notification	Par courrier libre	Le président de votre Conseil départemental	
Prime d'activité (Ppa)	Vous avez deux mois après avoir reçu cette notification	Sur caf.fr, rubrique Mon Compte ou en renvoyant le formulaire joint complété et signé	La commission de recours amiable de Votre Caf ⊠	
Aide personnelle au logement (Al)	Vous avez deux mois après avoir reçu cette notification	Sur caf.fr, rubrique Mon Compte ou par courrier libre	Le directeur de Votre Caf ⊠	

LES ADRESSES UTILES Votre Caf:
82 RUE BRULE MAISON
59024 LILLE CEDEX

Votre Conseil départemental : 51 RUE GUSTAVE DELORY 59800 LILLE

L'ACCES A VOS DONNEES PERSONNELLES Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales - 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, celle-ci ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre Caisse d'allocations familiales de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre ler du titre ler du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Emplacement réservé à la Caf

NDP1CG 13072022 193039 Lot G 0105 SEWIE MAT 6139621 Z -PAGE 3/4 IDX C 2051500 C 598 -





Vos Prestations Caf

Demande de recours suite à notification de dette

Caf du Nord 59863 LILLE CEDEX 9

Le 12/07/2022

Ob	et:	demande	de recours	suite à	une	notificati	on de	dette

Madame, Monsieur,

A la suite de la réception de la notification de dette du 12/07/2022 :

cochez vot	re choix (un seul choix possible)		
VOUS AVEZ DROIT À L'ERREUR	11 —	le mes prestations. J'exp	léclaration et je souhaite modifier les éléments blique ci-dessous mon erreur et je joins à ce fication de ma situation.
	Je suis d'accord avec cette d Je demande une réduction o		ficultés pour rembourser. a dette pour les raisons expliquées ci-dessous.
	X par les services de la Caf po	our les raisons expliquées	d avec l'application de la réglementation faite s ci-dessous. n par la commission compétente.
Explication	ons de ma demande (zone obligato	oire):	
Je décl je le dé	are mon chiffre d'affaire mesue	ellement sur le site Au	en "Commercial" et non "Artisanal". toentrepreneur.urssaf.fr.et.ce.que je déclare je fais de la prestation de service,
_	demande donc de bien vouloi		
Dans le et les é	cas ou l'erreur viendrait de mo claircissements à cette prise d	oi, je vous demandera e décision.	ai de bien vouloir m'apporter les justifications
Dans l'a	attente je vous prie d'agréer Ma	adame, Monsieur, d'e	xpression de mes respectueuses salutations.
Le 26 /	/07/ 2022	Signature	

Emplacement réservé à la Caf



